

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

L'AN 2026, le 18 FEVRIER 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusée : Mme MARICOT, Administrateur.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoint, M. COLARD, Mme MOINAT et M. TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

LAON – 11 RUE JULES ROMAINS

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 10 février 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 88 625 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 93,29 m².

Ce logement, vacant depuis le 02 décembre 2025, fait l'objet de deux candidatures.

Il s'agit de :

1^{ère} candidature :

- [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 88 625 € au titre de résidence principale.

2^{ème} candidature :

- [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 88 625 € au titre de résidence principale.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, selon l'ordre de dépôt des candidatures, à savoir, au profit [REDACTED] en cas de rétractation du premier candidat.

CORBENY – 1 RESIDENCE DES TILLEULS

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 05 janvier 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 98 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 98 m².

Ce logement, vacant depuis le 25 février 2025, fait l'objet de deux candidatures.

Il s'agit de :

1^{ère} candidature :

- [REDACTED], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 98 000 € au titre de résidence principale.

2^{ème} candidature :

- [REDACTED] : [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 98 000 € au titre de résidence principale.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, selon l'ordre de dépôt des candidatures, à savoir, au profit de [REDACTED] puis de [REDACTED] en cas de rétractation du premier candidat.

A l'appui des informations complémentaires données et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

